



## Sommaire :

1. Etat actuel
2. Périmètres des formations FFCAM- Compétences
3. Les objectifs du CAFNA
4. Les modalités CAFNA
5. Les partenariats

### 1) Etat actuel

- **Au national :**

Animation et coordination assurée au niveau national par une élue au comité national, et, un salarié de la FFCAM. Les cursus et référentiels sont en principe du domaine des DTN appuyés des DTR et de professionnels

Une gestion nationale est faite (cf extranet) et en principe lisible depuis les différents CAF. La liste des formés est accessible (UF, UV et Brevets....) lecture absconse, les sigles n'étant pas corrélés à une table en clair et aux différents cursus. La lisibilité des cursus et des référentiels n'est pas homogène. Si certaines activités proposent les deux, beaucoup se contentent de bulletins d'inscription ou d'éléments de gestion...

- **Au local :**

Accompagnement et formation pour les premiers niveaux d'autonomie par des cadres et bénévoles locaux. La validation peut dans certains cas être faite sous forme d'UF ou d'UV si le cadre a les compétences reconnues, ou sous une autre forme en cas contraire (possible livrets de suivi type escalade et validé par le président)

Des dates sont programmées en début d'année (septembre) pour les actions fondamentales (escalade, activités de neige et de montagne) de même pour ce qui relève de la connaissance du club alpin (UFCA)

Ces formations sont en principe ouvertes aux autres clubs. Certaines relevant de cursus nationaux sont inscrites à ce titre dans les calendriers de la fédération. Elles relèvent de la gestion du club organisateur.

Le niveau départemental et régional est aussi organisateur de formations à la demande de clubs.

### 2) Périmètres des formations - Compétences

- **Niveau 1 : autonomie**

Les formations sont organisées par les clubs et encadrées par des initiateurs parfois accompagnés d'un professionnel. Elles sont de durée variable, ne sont pas diplômantes et ne donnent pas de compétences à l'encadrement.

Accès aux unités de formation (UF) de niveau 1, UFCA, PSC1

- **Niveau 2 : vers l'encadrement et l'initiation**



## FICHE DE SYNTHÈSE FORMATION

Les formations sont diplômantes et valident un niveau technique et une connaissance du milieu ainsi que des capacités d'encadrement.

Elles donnent accès aux stages d'initiateur, dont Le brevet d'initiateur fédéral permet d'encadrer dans son club.

Chaque activité (normalement) affiche l'ensemble des UF nécessaires à l'accès au brevet d'initiateur.

L'encadrement et la validation relèvent d'un initiateur ou d'un instructeur et un professionnel

- **Niveau 3 : encadrant- moniteur**

Ensembles d'UF permettant de donner accès aux stages d'instructeur.

L'instructeur forme les initiateurs et les moniteurs et organise l'activité dans son département et sa région. Il est cadre référent au niveau national. Ce brevet peut s'adresser à des initiateurs brevetés et expérimentés

Les formations et les validations sont assurées par un instructeur expérimenté avec un professionnel et un membre de la commission nationale de la discipline.

Les diplômes sont valides cinq ans, et sont reconduits après recyclage. Certaines activités présentent des particularités (UF complémentaires) à vérifier.

### 3) Les objectifs du CAFNA

- Accompagner les nouveaux adhérents vers un niveau d'autonomie (formations de niveau 1).
- Assurer l'encadrement des activités par des bénévoles dont les compétences, la motivation et l'engagement sont reconnus.
- Assurer la pérennité des activités, voire les développer.

### 4) Les modalités CAFNA

- **Un projet organisationnel qui s'appuie sur les responsables de commission**

La formation est sous la responsabilité de chaque responsable de commission ; il est le référent pour le CAFNA.

#### Ses objectifs et missions :

- Connaître la composition des cursus, suivre leurs évolutions (mises à jour)
- Avoir une bonne vision des pratiquants (évolution, capacités techniques, capacités pédagogiques et d'animation...) afin de détecter/repérer les potentiels et bonnes volontés.
- Proposer des accompagnements aux pratiquants détectés ou qui se manifestent (voire pourquoi pas à mettre en place un contrat d'accompagnement) en tenant compte des attentes et des priorités collectives et individuelles => Priorité à l'inscription pour les sorties « qualifiantes » aux personnes en cours de cursus de formation
- Mettre en place les formations correspondantes aux cursus
- Suivre les volontaires dans leur cursus



## FICHE DE SYNTHÈSE FORMATION

- Suivre les validés dans leur recyclage

- **Organisation du club par rapport à la formation :**

Principe du plan de formation annuel présenté, discuté et arrêté au CD d'octobre.

- bilan de l'année écoulée
- objectifs (en fonction des projections des besoins) et potentiels par activité
- budgets par activité à établir (pour agrégation dans les budgets CAFNA)

- **Modalités pratiques**

**Financement :**

Les formations de niveau 2 et 3 sont prises en charge **sous condition d'engagement individuel** par le CAFNA (dans la limite des budgets votés), la prise en charge recouvre les frais d'inscription, les frais de transport et d'hébergement hors nourriture.

Les frais pédagogiques sont versés à l'inscription, les autres frais au retour, sous réserve que le responsable de commission ait fourni au trésorier la liste des personnes à rembourser.

**Engagement individuel (retour au CAF) :**

Le CAFNA s'engageant financièrement dans l'accompagnement formation, un contrat moral de réciprocité sur 2 ans est mis en place pour tous les parcours de validation vers les fonctions d'initiateur ou d'instructeur... toute inscription à un stage pour culture ou convenance personnelle reste à la charge de l'intéressé(e)

=> Proposition de signature d'une fiche de démarrage de cursus avec la liste de formations, courses pour aboutir à la validation. Fiche à remplir entre le responsable d'activité et la personne formée.

**Frais d'encadrement :**

Défraiement des frais engagés ou gratuité pour les encadrants participants aux actions de formations (tous niveaux de 1 à 3) **hors frais de nourriture.**

### 5) Des partenariats

⇒ Formations hors réseau CAF ou FFCAM à voir selon besoins

**ANNEXE :**

L'engagement individuel est pris à la signature de l'inscription en formation par ajout de la mention suivante sur la fiche d'inscription :

Pendant au moins 2 saisons, je m'engage, dès l'obtention du brevet d'Initiateur sur Sites Sportifs à encadrer des activités organisées par mon Club.
--